

A l'attention de Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes,
14 Avenue Duquesne
75 350 Paris SP 07

Paris le 06 janvier 2015

Objet : Position des membres d'AGI-SON suite à l'Avis du CNB
Dossier suivi par : Madame Angélique Duchemin (01 44 23 82 13)

Madame La Ministre,

Le secteur du spectacle vivant, largement représenté au sein d'AGI-SON, a fortement réagi à la publication du rapport du Haut Conseil à la Santé Publique (HCSP) et aux préconisations du Conseil National du Bruit (CNB).

Etude d'Impact des Nuisances Sonores, décret de 1998, directive européenne sur la protection des salariés, interdiction de fumer dans les lieux publics... depuis dix ans, nous devons être et nous sommes vigilants quant au respect d'un très grand nombre de nouvelles réglementations, de nouveaux textes, ou aux conséquences de nouvelles lois qui impactent indirectement (loi sur le tabac par exemple) la vie de nos lieux culturels.

Aujourd'hui la technologie a évolué, s'est perfectionnée et nous devons, nous organisateurs de concerts, être encore plus attentifs à la santé de nos publics respectifs.

Nous devons surtout être en veille permanente et, alors qu'aucune loi n'existe concernant les niveaux sonores en plein air, AGI-SON a pris l'initiative, avec la complicité des Agences Régionales de Santé (ARS), de faire réaliser des mesures en plein air et lors de quelques uns des festivals les plus emblématiques du territoire : le Hellfest, les Eurockéennes de Belfort, Rock en Seine et Musilac.

Les résultats sont là et ils sont très parlants : 102/103 dB(A) en moyenne mesurés à la console... Quand on parle d'un milieu professionnel et d'équipes responsables et conscientes des enjeux, les chiffres viennent illustrer cet engagement du secteur du spectacle vivant et cette volonté d'arriver à une gestion raisonnée des volumes sonores dans le respect d'une pratique artistique amplifiée.

Nous devons toutefois rappeler trois informations essentielles :

- La lutherie et la physique du son font que certains instruments, non amplifiés, comme une bombarde, une cornemuse, un pupitre de cuivres ou une batterie, dépassent les 100 dB(A).
- Dans le cas d'un groupe sur scène, dans un petit club (du jazz club au cabaret chanson, du bar rock aux concerts de musiques du monde...), ces fameuses premières scènes si importantes à la diversité musicale, à l'émergence des talents de demain et à l'irrigation culturelle du territoire, le son du plateau seul, sans même que la sonorisation façade soit

branchée, atteint voire dépasse les niveaux évoqués et va générer un niveau d'exposition des premiers rangs de spectateurs à 102/103 dB(A).

- Enfin, notre réflexion doit s'inscrire dans un cadre plus large et tendre à une harmonisation, à moyen terme, à l'échelle européenne. Et que disent nos voisins étrangers ? Suisse, Belgique et Pays-Bas se sont déjà positionnés sur un seuil à 100 dB(A) mesuré sur une heure et à la console (FOH = front of the House). La Belgique précise même 102 dB(A) en Leq 10/15 mn et 100 dB(A) en Leq une heure.

Nous avons contesté dès sa publication un des points qui fonde les préconisations du HCSP : ce rapport oublie que, contrairement au bruit industriel subi par des salariés contractuellement obligés de travailler dans un environnement sonore agressif, nos spectateurs viennent, de leur plein gré, vivre un moment de convivialité et de partage musical.

Ils vont en moyenne à 3 ou 4 concerts par an et à une dizaine pour les plus assidus... Ce qui, en termes de dosimétrie n'a rien à voir avec une exposition professionnelle quotidienne imposée tout au long d'une vie de travail. D'ailleurs, ces mêmes spectateurs peuvent s'éloigner des enceintes, font souvent des pauses et peuvent, en dernier ressort, mettre des protections auditives.

Si nous avons salué l'entrée d'AGI-SON au sein du CNB, cette reconnaissance ne doit pas minimiser nos inquiétudes quant à la teneur de certains débats.

L'avis du CNB sur le rapport du HCSP, constitue clairement un des points d'achoppement, voire de blocage pour notre secteur

1/ Niveaux limites

Si nous sommes conscients qu'il s'agit de données indicatives, **nous ne pouvons cautionner une fourchette allant de 100 à 103 dB(A) mesuré sur 15 mn.**

En effet, au regard des mesures effectuées en festivals en 2014, à l'initiative d'AGI-SON, nous avons pu constater qu'un niveau de 103 dB(A) sur 15 mn est atteignable.

Pour rappel, tous les 3 db la puissance sonore double.

Il faudra absolument intégrer deux points de négociations :

- la question des niveaux (moyen ou crête) et de la pondération utilisé (dba dbc)
- la question du protocole de mesure (temps, positionnement du micro)

Pour objectiver les propositions que nous allons mettre en débat, AGI-SON va mettre en place des mesures réalisées de manière scientifique et irréfutable par des professionnels assermentés, en salles en 2015.

Nous pourrions ainsi, à l'exemple de ce qui a été fait sur 4 festivals en 2014, travailler sur des données concrètes et représentatives de la réalité de nos pratiques à ce jour.

2/ Distribution de bouchons

Concernant la **distribution automatique de bouchons**, nous ne sommes **pas convaincus par la démarche**. Si nous avons entendu l'argument stipulant qu'un **festivalier est soumis sur une longue durée** à des niveaux sonores élevés nécessitant le repos de son audition et donc la distribution de bouchons, il ne nous semble **pas du tout nécessaire d'appliquer une**

distribution automatique à l'entrée des salles. Une majorité de nos adhérents mettent d'ores et déjà, à disposition de leurs usagers, des protections auditives disponibles aux bars, aux vestiaires ou encore via des stands de prévention.

Il est à noter que les professionnels travaillent dans le sens d'une gestion sonore de qualité plutôt que dans la distribution systématique de bouchons.

3/ L'accès des enfants

Concernant **l'accès des enfants aux concerts tout public** (à contrario des spectacles « enfants »), AGI-SON a lancé un questionnaire en ligne à destination des professionnels dont la diffusion est encore en cours.

Néanmoins, notre première remarque a été de dénoncer le fait que nous intervenons dans la sphère privée. Il nous semble **pertinent de faire un vrai travail de sensibilisation auprès des parents.**

Imposer le port des protections auditives adaptées aux 6/12 ans nous semble difficile à mettre en place à moins de prévoir un agent de sécurité pour chaque enfant qui puisse vérifier que la protection est bien en place!

Rendre disponible ces protections en signalant leur prêt ou leur vente paraît **plus évident à mettre en place** et participe de la responsabilisation des parents.

AGI-SON et ses membres restent bien évidemment disponibles à toutes les formes de dialogues qui nous seront proposées. Nous comptons sur votre soutien pour que les mesures objectives proposées dans les salles de concerts puissent se dérouler dans les meilleures conditions. Ces travaux et les résultats qui en découleront pourront alors être partagés dans un climat de confiance et de dialogue propice au débat.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Pour les membres d'AGI-SON
Bertrand Furic
Vice-Président et représentant d'AGI-SON au CNB



Les membres d'AGI-SON

Section des membres fondateurs

Syndicats d'employeurs

Prodiss (Syndicat national des producteurs, diffuseurs et salles de spectacles) composé de 300 entrepreneurs.

Syndicats de salariés (techniciens, musiciens)

SNAM (Syndicat National des Artistes Musiciens), **SFA** (Syndicat Français des Artistes Interprètes), **SYNPTAC-CGT** (**Syndicat National des Professionnels du Théâtre et des Activités Culturelles**), **FNSAC-CGT** (Fédération des syndicats CGT du spectacle).

Fédérations

FEDELIMA, ex **Fédurok** (issue de la fusion de la Fédurok et de la FSJ, Fédération de lieux de musiques amplifiées / actuelles) composée de 142 lieux de musiques amplifiées.

Prestataires de services techniques

SYNPASE (Syndicat National des Prestataires de l'audiovisuel scénique et événementiel) composé de 191 entrepreneurs.

Section des organisations nationales

SMA (Syndicat national des petites et moyennes structures non lucratives de Musiques Actuelles) composé de 200 adhérents, **FAMDT** (Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles) composé de 80 structures, **Technopol** (Association pour la défense, la reconnaissance et la promotion des cultures, des arts et des musiques électroniques), **Techno+** (réduction des risques en milieu festif), **Collectif Culture Bar-Bars** composé de 400 structures, le **SYNDEAC** (Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles) composé de 370 institutions, le **SNES** (Syndicat National des Entrepreneurs du Spectacles) composé de 200 entreprises, **Zone Franche** (Réseau des musiques du Monde) composé de 150 structures, **FNEIJMA** (Fédération Nationale des Ecoles d'Influence Jazz et des Musiques Actuelles) composée de 40 écoles.

Section des organisations régionales

Après Mai (Réseau des salles de Musiques amplifiées en Bretagne), **L'ARA** (Evénements, apprentissage, accompagnement artistique, action culturelle, risques auditifs), **l'Autre Canal** (Réseau musiques actuelles en Lorraine), **l'Asso Youz** (Production, Booking, gestion du projet Peace&Lobe en Bourgogne), **AVANT-MARDI** (Pôle régional Midi-Pyrénées des Musiques Actuelles), l'Association **Bus 31/32** (Prévention en milieux festifs de la Région PACA), le **CARA** (Collectif Auvergne Risques Auditifs), le **FAR** (Agence Musicale Régionale en Basse-Normandie), la **FEMAG** (Fédération des musiques actuelles du Gard), la **FRACA-MA** (Fédération Régionale des Acteurs Culturels et Associatifs des Musiques Actuelles), le **GRAL** (Réseau musiques actuelles en Rhône-Alpes), la Fédération **Hiéro Limoges** (Réseau musiques actuelles en Limousin), la Fédération **Hiéro Mulhouse** (Réseau musiques actuelles en Alsace), le **Kalif** (promotion de la pratique des musiques actuelles en Haute-Normandie), l'Association **Luciol** (association gestionnaire de la Cave à Musique), le **PATCH** (Réseau des lieux Musiques Actuelles de Picardie), le **Polca** (Réseau musiques actuelles en Champagne-Ardenne), **Parallèle Attitude** (gestionnaire de la RockSchool Barbey), le **Pôle régional des Pays de la Loire** (Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles dans les Pays de la Loire), Le **PRMA** (Pôle Ressource des Musiques Actuelles de Poitou-Charentes), le **RAMA** (Réseau Aquitain des Musiques Amplifiées), le Réseau **RAOUL** (Réseau Associatif des Organismes et Utilisateurs de Lieux de musiques actuelles en Nord-Pas-de-Calais), le **Rézo Parleur** (Réseau musiques actuelles en Franche-Comté), le **RIF** (Réseaux musiques actuelles en Île-de-France), l'association **SNARK** (animation du spectacle Peace & Lobe en Basse-Normandie), le Réseau **TREMA** (Réseau des Musiques actuelles de la Région PACA).

Collège des membres associés

L'**IRMA** (Centre d'Information et de ressources sur les musiques actuelles), la **LMDE** (La Mutuelle des Etudiants), le **CIDB** (Centre d'information et de documentation sur le Bruit), le **CMB** (Centre Médical de la Bourse), la **Semaine du Son**.